

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absents excusés : CHOPO Guy, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude.

Procuration : MAUREL Jean-Claude à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 30 août 2023.

2023/036 – Délibération : Octroi subvention « Familles Rurales »

Suite à une demande tardive de leur part, une subvention de 300€ sera attribuée à la friperie associative « Familles rurales » installée à Rivières, pour l'année 2023 : article 65748 (subvention de fonctionnement).

Adopté à l'unanimité.

2023/037 – Délibération : Intégration dans l'actif communal de biens cédés par le comité des fêtes

Les Elus sont invités à acter un don en nature de la part de l'association du comité des fêtes de Rivières. Il s'agit d'un parquet et d'une scène (podium modulable) dont la valeur à ce jour est estimée à 3 000€. Une manipulation comptable d'intégration d'ordre par mandat/titre sera réalisée pour permettre d'intégrer ces biens dans l'actif communal.

Le comité des fêtes cessera son activité courant 2024. Un courrier a été adressé à Monsieur le Président pour le remercier de ce don.

Adopté à l'unanimité.

2023/038 – Délibération : Acte notarié 1/5 - « Acquisition parcelles RAYNAL »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de se porter acquéreur de plusieurs parcelles appartenant à Monsieur et Madame RAYNAL Guy, relatives au projet « Cœur de Bourg ». Pour cette première tranche et afin de procéder à la signature de ce premier acte, les élus sont invités à voter l'acquisition suivante :

- C 319 sise au lieu-dit « Soubares » d'une surface de 10a50ca. Il s'agit d'un bien libre, non occupé.

Le montant de cette acquisition s'élève à 14 850€, hors frais de Notaire.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur (frais estimés à 1 100€). Les Elus donnent l'accord à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte auprès de Maître Eve-Marie GARDELLE, Notaire à LISLE-SUR-TARN (Tarn).

Adopté à l'unanimité.

2023/039 – Délibération : Création de 2 postes d'« Agent de Maîtrise »

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que deux agents, actuellement adjoint technique territorial de 1ère classe, ont été inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Tarn en date du 1^{er} juillet 2023. Afin de nommer les agents en question sur ce grade, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet, à compter du 11 octobre 2023. Deux déclarations de vacances d'emploi seront créées auprès du Centre de Gestion du Tarn.

Adopté à l'unanimité.

2023/040 – Délibération : Demande de subvention auprès du Département « Un arbre, un collégien »

Dans le cadre d'aménagements paysagers sur le site d'Aiguelèze, la commune travaille en collaboration avec l'association « Arbres & Paysages Tarnais ».

Il y a lieu aujourd'hui de procéder à une demande de subvention auprès du Département, car s'agissant d'une action en faveur de l'arbre sur les espaces publics communaux, ce programme départemental est inscrit depuis 2022 dans le cadre de la cohésion territoriale / développement territorial pour les communes de moins de 35 000 habitants.

Cette aide, encadrée par une convention, permet une intervention du Département à hauteur de :

- 80% des frais liés aux études préalables et diagnostics initiaux (500€ HT de dépenses maximales retenues)
- 80% des frais de plantation et d'entretien les 3 premières années (150€ HT par arbre – dépenses plantation et entretien cumulées)

Le tableau de financement prévu est le suivant :

	Plan de financement			
	Devis (HT)	Dépenses (HT) maximales éligibles	Taux sollicité	Soit montant de :
Partenaires : Conseil Départemental				
Etudes préalables et diagnostics initiaux	800.00€	500.00€	80 %	400.00€
Plantations et entretien les 3 ^{èmes} années		150€ HT par arbre (dépenses plantation et entretien cumulées) x 50 arbres = 7 500€ HT	80 %	6 000.00€

Les études préalables vont être réalisées rapidement.

Adopté à l'unanimité.

2023/041 – Délibération : Décision Modificative « Prélèvement pour hausse du taux de la Taxe d'Habitation »

Pour rappel, par l'article 16 de la loi des finances pour l'année 2020, il y a lieu de mettre en œuvre le prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation. La commune ayant décidé d'une augmentation du taux entre 2017 et 2019, le montant du déclenchement de la mise en œuvre de ce prélèvement s'élève à 5 527€ pour la commune de Rivières.

Une manipulation comptable est nécessaire de la façon suivante :

- Article 615 221 – Entretien réparation des bâtiments = - 5 527€
- Article 739 1118 – Contribution directe = + 5 527€

Adopté à l'unanimité.

2023/042 – Délibération : Décision d'attribution de lots manquants suite à l'appel d'offres « Réhabilitation des vestiaires »

Trois lots étant restés infructueux lors de la première ouverture des plis, une procédure simplifiée a permis de proposer aux élus de retenir les lots manquants (lots 5,7, 8), tel que suit :

Liste des Lots	Entreprise	Offre pour la tranche terme	Offre pour l'option B (fermeture de l'auvent)	Offre la tranche conditionnelle (panneaux photovoltaïques)	Total Marché
Lot 01 – VRD	MP Construction	40 829,40 €			40 829,40 €
Lot 02 – Démolition – Gros-Oeuvre	MP Construction	48 741,20 €	5 574,44 €		54 315,64 €
Lot 03 – Charpente – Couverture – Zinguerie	MP Construction	9 569,00 €	0,00 €	67 124,90 €	76 693,90 €
Lot 04 – Menuiserie extérieure aluminium	Alu Tarr	39 354,75 €	20 190,43 €		59 545,18 €
Lot 05 – Serrurerie	Samuel Rousseau	18 256,95 €	-5 637,52 €		12 619,43 €
Lot 06 – Plâtrerie – Isolation	Garcia	32 788,47 €	3 329,80 €		36 118,27 €
Lot 07 – Menuiserie Intérieure Bois	François Cadenet	8 939,40 €			8 939,40 €
Lot 08 – Revêtement de sol dur	MP Construction	8 402,00 €			8 402,00 €
Lot 09 – Plomberie – Sanitaire – CVC	Lagrèze et Lacroux	57 072,79 €			57 072,79 €
Lot 10 – Electricité - SSI	SCOP Sitelec	15 400,00 €	-1 011,00 €	23 715,00 €	38 104,00 €
Lot 11 – Peinture	TALAZAC	13 075,72 €	825,10 €	0,00 €	13 900,82 €
Lot 12 – Sol Souple	Sol Confort - Rey	6 520,00 €	2 491,80 €	0,00 €	9 011,80 €
Montant H.T.		298 949,68 €	25 763,05 €	90 839,90 €	415 552,63 €
Base H.T. pour TVA		280 692,73 €	31 400,57 €		402 932,20 €
T.V.A. à 20 %		56 138,55 €	6 280,11 €	18 167,98 €	80 586,64 €
		355 088,23 €	32 043,16 €	109 007,88 €	496 139,27 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal donne l'accord au Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Démarrage chantier « Rénovation vestiaires »

Les travaux vont débuter lundi 16 octobre. Une réunion de chantier est prévue chaque mercredi après-midi.

Diverses banques ont été sollicitées pour la mise en place d'un prêt sur ces travaux estimés à environ 400 000€.

Reprise de concessions abandonnées dans les cimetières communaux

Le Maire informe les descendants, successeurs ou personnes officiellement chargées de l'entretien des concessions marquées à l'intérieur des cimetières du Bourg et de La Courtade, que par application des articles L. 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans lesdits cimetières, **le jeudi 16 novembre 2023 à 14h00 dans le cimetière du Bourg et à 15h00 dans le cimetière de La Courtade, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions.** Les descendants, successeurs ou personnes officiellement chargées de l'entretien de ces sépultures sont invitées à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé. **En cas d'empêchement, il est possible de s'adresser à la mairie avant le samedi 16 novembre 2024.** Il est à noter qu'à partir du 16 octobre 2023, la présente information sera largement publiée et affichée (soit 1 mois avant la constatation donnant lieu aux Procès-Verbaux. Les concessions concernées sont marquées individuellement par une pancarte et affiche.

Instauration « 1 naissance / 1 arbre »

Les élus souhaitent instaurer l'achat d'un arbre lors de chaque naissance afin de reboiser le petit bois situé à Aiguelèze. Le choix de l'essence sera proposé aux parents parmi plusieurs, suivi d'une cérémonie sur site avec un représentant de la mairie. Lors de la plantation de l'arbre, un certificat de parrainage sera remis à la famille, avec un coffret de terre en guise de symbole. L'arbre sera marqué d'une étiquette au nom de l'enfant. Ainsi chaque enfant sera parrain d'un arbre. Cette mise en place a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Mesdames Valérie BOUAT et Marie-Thérèse BRILLANT suivent ce dossier.

Questions diverses

Personnel communal

- La commission du personnel se réunira le 18 octobre afin de préparer les entretiens annuels et de traiter certains sujets.
- L'agent mis à disposition de la commune par la Communauté d'Agglomération est en poste sur Rivières ½ journée supplémentaire depuis début octobre, afin de permettre à une secrétaire d'être soulagée de l'accueil, de faire un lien journalier avec les élus et de suivre les différents dossiers communaux de façon approfondie.
- Le repas annuel « agents/élus » est fixé au vendredi 15 décembre au soir.

Visite du Sous-Préfet

Monsieur Sébastien SIMOES, Sous-Préfet du Tarn, s'est rendu à sa demande sur la commune le mardi 29/08 après-midi afin de visiter les projets communaux. Lors de cette visite il a fait part de son souhait de visiter la minoterie et la R2N. La rencontre est organisée et aura lieu début décembre.

Projet commun de rénovation de l'ancienne piscine (Rivières/Lagrange)

Le dossier se poursuit, les démarches de présentation du projet se succèdent auprès des maires des communes alentours, du Président de l'Agglomération, de la Présidente de la C2A, etc...

La prochaine réunion se tiendra à Rivières le 21 octobre auprès des maires alentours. A l'issue, une collation est prévue.

Dans cette attente, quelques idées sont déjà soumises comme :

- Conserver un espace réservé pour la commune de Rivières
- Le syndicat mis en place aura pour mission la gestion de la piscine ET du matériel sportif autour (ABH,...).

Pass Sportif et Culturel

Le dossier est reconduit cette année, permettant une aide financière de 50€ par enfant, sur présentation du dossier complet en mairie. Un courrier a été adressé individuellement aux enfants de l'école concernant les élèves du CP au CM2. Une parution dans la presse a été faite pour que soient informés le maximum de jeunes jusqu'à la 3^{ème}. La communication communale habituelle a été faite (affichage, site internet, facebook...).

Evènements passés

- **La fête de Rivières** s'est déroulée début septembre amenant cette année encore un très nombreux public. La commune félicite les bénévoles pour leur investissement. Grand succès également du feu d'artifice.
- « **Livresse des mots** » animation à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a eu lieu sur Aiguelèze le dimanche 24 septembre de 11h00 à 13h00, co-organisée par Festi'River. Cette animation a connu un grand succès.
- La visite de la **chapelle de La Courtade Haute** lors de la journée du patrimoine du 15 septembre a fait se déplacer plusieurs personnes dont certaines ont émis le souhait d'intégrer une association en son honneur.

Calendrier à retenir

- **Commémoration du 11 novembre** : lors de cette cérémonie dont la date reste à fixer, un hommage particulier sera rendu à Monsieur Michel FRAYSSE, ancien combattant et porte drapeau.
- **Repas de plus de 65 ans** : il aura lieu le dimanche 17 décembre à 12h00 dans la salle des fêtes. Une invitation individuelle sera prochainement envoyée.
- **Vœux à la population** : vendredi 12 janvier 2024 à 18h30 dans la salle des fêtes.
- **Réunion publique** : vendredi 19 janvier 2024 à 20h30 dans la salle des fêtes.

Fauchage

Madame Marie-Christine BERMES précise qu'il est dommage et dangereux que le fauchage ne soit pas réalisé dans le virage « Golf/Camping ». A des fins de sécurité, il sera demandé aux services compétents de bien vouloir vérifier la visibilité. En cas de nécessité, un passage de l'épareuse sera effectué.

Stockage

Un groupe de travail composé de Marie-Thérèse BRILLANT, Daniel DON, Jean-Claude MAUREL et Thierry CAILHOL porte réflexion sur un nouveau lieu de stockage au niveau de l'aire de pique-nique d'Aiguelèze. Au même endroit, la rénovation des sanitaires est également à l'ordre du jour de la réflexion.

Fin de la séance : 20h01.

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
Daniel DON.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**